BURKINA FASO

Région : Sud-Ouest

(96,204 PDI, source : SP/CONASUR, à la date du 31/03/2023)

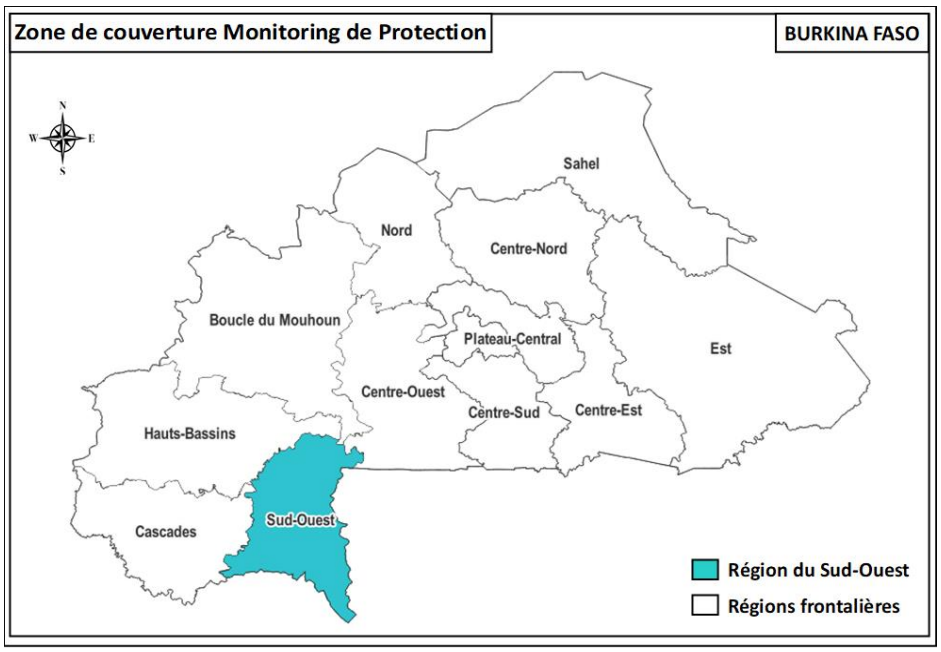

Rapport mensuel Monitoring de Protection (P21) –Septembre 2024

21[1] Personnes en déplacement	**04** Incidents enregistrés avec **04** victimes
07 Cas de protection pris en charge.	**02** Cas de protection référés.

[1] Données non officielles (pas publiées par le CONASUR)

I. Résumé

La situation sécuritaire dans la région du Sud-Ouest est restée calme durant ce mois de septembre. Aucun incident lié à la sécurité n'a été enregistré. Malgré cette accalmie, il faut relever que la situation sécuritaire reste volatile dans certaines localités de la région. En effet, en plus des risques liés à la présence d'éventuels engins explosifs improvisés (EEI) dans la commune de Djigouè, la présence des groupes armés (GA) au niveau des villages frontaliers de la commune avec la Côte d'Ivoire (Birira, Hélintira, Djatakoro) imposent la prudence en matière de déplacement des populations.

Au cours de ce mois, quatre (04) incidents regroupés en trois (03) catégories de violations avec quatre (04) victimes civiles ont été documentés. Il s'agit **d'atteinte au droit à la vie** (une victime), **d'atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique** (une victime) ; **de violences basées sur le genre** (deux victimes).

En matière de déplacements forcés de populations, 21 personnes en mouvement primaire provenant des communes de Mani (Est) et de Tikaré (Centre-Nord) ont été enregistrées.

II. Couverture géographique

21 communes couvertes → 17 comités locaux de Protection → 05 moniteurs de Protection → 10 volontaires et 10 points focaux de protection

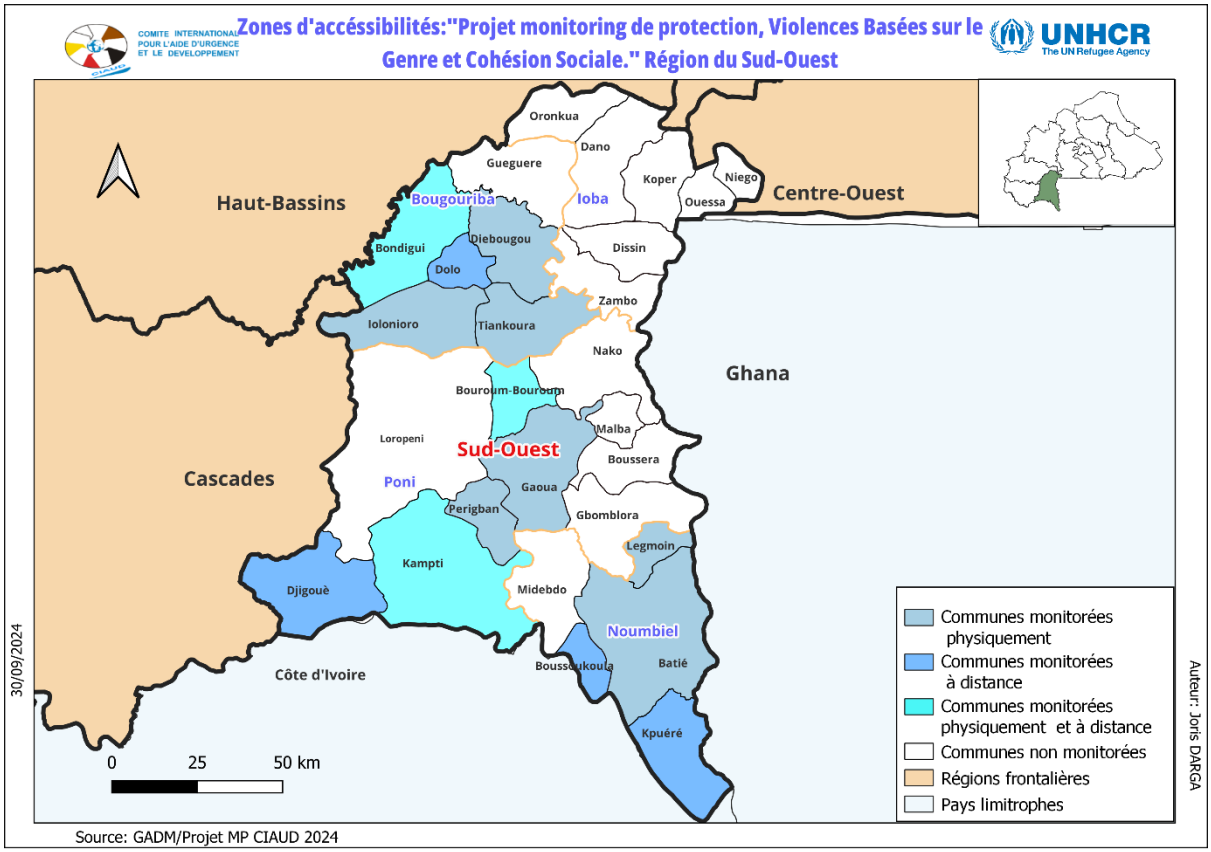

- **Accessibilité**

Durant la période sous rapport, 21 communes de la région du Sud-Ouest ont été monitorés. Parmi ces communes, quatre (04) ont été enquêtés à distance à savoir la commune Dolo dans la Bougouriba ; la commune de Djigouè dans le Poni ; la commune de Boussoukoula et Kpéré dans le Noumbiel[2]. Trois (03) communes soit Kampti et Bouroum-Bouroum dans le Poni, Bondigui dans la Bougouriba ont été enquêtées à la fois physiquement et à distance. Les autres communes (Batié, Legmoin, Périgban, Gaoua, Tiankoura, Iolonioro et Diébougou) l'ont été physiquement.

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La collecte de données, dans le cadre du Monitoring de protection (P21), se fonde à la fois sur une approche individuelle et une approche communautaire, quantitative et qualitative. Elle s'effectue à travers des entretiens semi-directifs auprès des communautés. Ces données collectées permettent de recueillir des informations au niveau de chaque commune puis analysées afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques et ou besoins de protection auxquels elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de protection permet de documenter les incidents de protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Il faut noter que cette collecte de données, dans le cadre du Projet 21, s'effectue mensuellement et de façon rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clés » et de « ménages (familles) », de survivant(e)s de violations de droits humains et du droit international humanitaire au niveau des villages, en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires tels que les Comités locaux et points focaux de protection situés au niveau des communes de la région.

Basé sur la stratégie de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) dans la région du Sud-Ouest associe l'Association Mixte pour le Développement Social et Economique du Burkina (AMDES-B) et la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH). Ces acteurs locaux, à travers leurs volontaires de protection, permettent d'étendre la couverture géographique de l'ONG CIAUD dans la région.

Durant le mois de septembre, la collecte d'informations s'est réalisée via les outils suivants :

- **80** questionnaires **informateurs clefs** administrés auprès de **43** hommes et **37** femmes dans les ZAD (famille d'accueil et location) ;
- **80** questionnaires **ménages** administrés auprès de **35** hommes et **45** femmes dans les ZAD (famille d'accueil et location) ;
- **04 formulaires d'incident de protection** documentant les violations de droits humains identifiées dans les zones d'accueil ;
- **02 fiches de référencement de cas de protection** administrés auprès d'une **femme et d'une fille)** dans les zones d'accueil.

[2] En partie du fait du nombre élevé de villages à couvrir par les équipes terrain.

III. Typologie des déplacements identifiés

Commune, province, région Localité de départ	Commune, province, région (Localité d'accueil)	Type de ZAD	#ménage	#Personne	#Homme	#garç on	# Femme	# fille	Type de déplacement	Motifs
Mani, Gnagna, Est, Mani	Kampti, Poni, Sud-Ouest, Bouti	Location	02	10	02	02	02	04	**Primaire**	Insécurité dans la zone d'origine
Tikaré, Bam, Centre-Nord, Tikaré	Batié, Noumbiel, Sud-Ouest, secteur 01	Famille d'accueil temporaire	03	11	01	03	03	**04**	**Primaire**	Réunification familiale
Sous-totaux			**05**	**21**	**03**	**05**	**05**	**08**		

Source *: Monitoring de Protection (Projet 21), Septembre 2024*

Durant ce mois de septembre, la région du Sud-Ouest a enregistré **deux (02)** vagues de déplacement primaire dont une (01) à Batié dans la province du Noumbiel et une (01) à Kampti dans le Poni. Ces vagues proviennent respectivement du Bam (Commune de Tikaré) dans le Centre-Nord et de la Gnagna (Commune de Mani) dans la région de l'Est. Ces déplacements forcés ont touché **05** ménages d'une taille de **21** personnes dont **03 hommes, 05 femmes et 13 enfants (08 filles et 05 garçons)**.

IV. Incidents de protection

04 Incidents

04 Victimes

Communes touchées

04 Communes touchées : Batié, Bondigui, Kampti, Iolonioro

- **Statistiques**

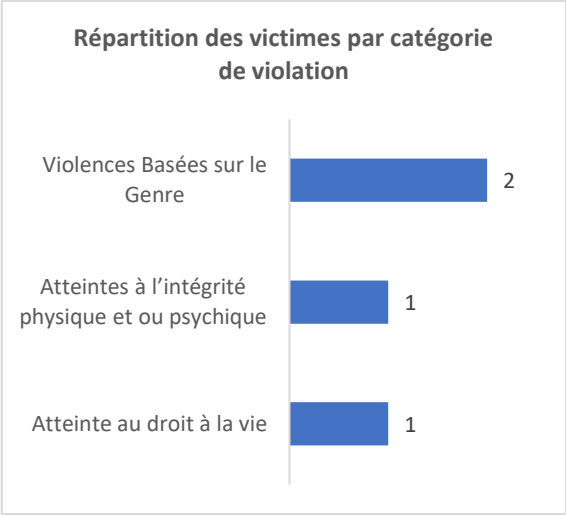

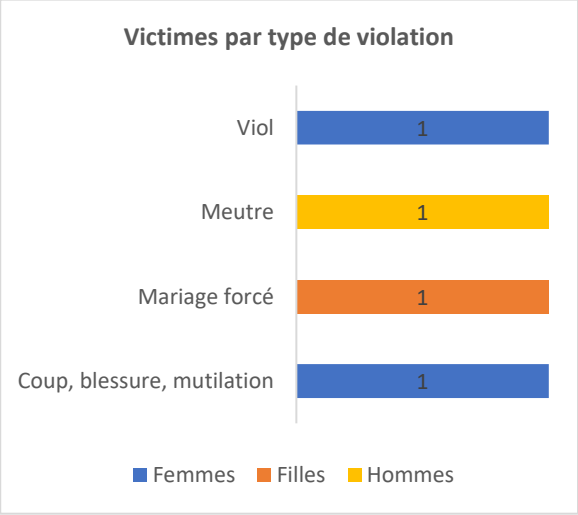

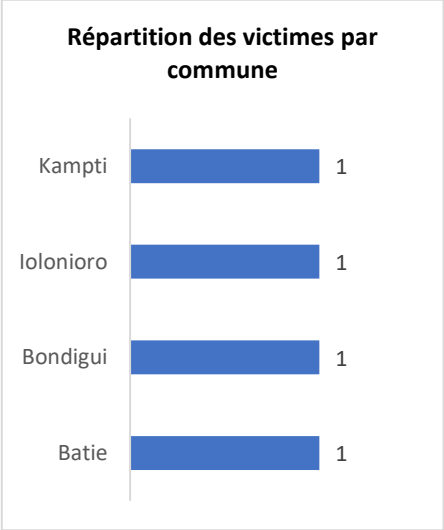

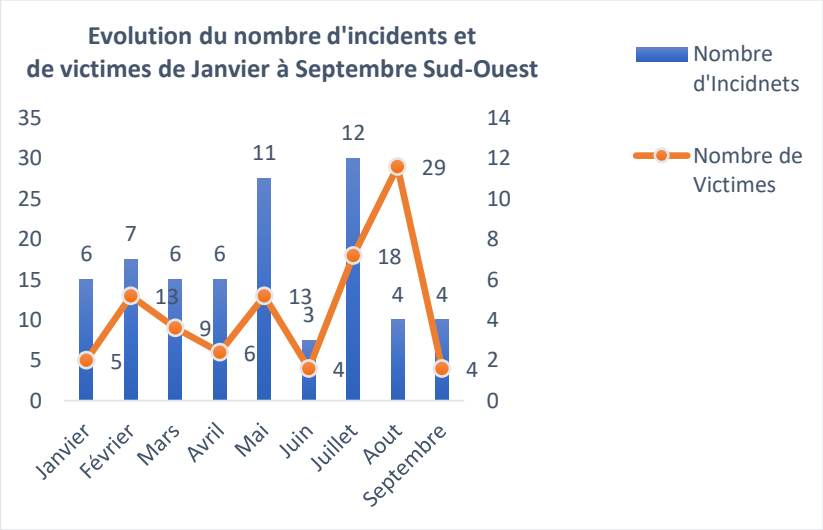

- **Détails sur les incidents**

En septembre 2024, **quatre (04)** incidents de protection ont été documentés dans la région du Sud-Ouest. Ces incidents qui ont fait quatre (04) victimes civiles (02 femmes, 01 homme et 01 fille) ont concerné trois (03) catégories de violation de droits à savoir :

- **atteinte au droit à la vie (01 homme victime de meurtre) :** le corps sans vie d'un homme a été retrouvé dans le village de Diarkadougou dans la commune de Bondigui. Selon le constat, la victime aurait été égorgée par des inconnus ;

- **atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique (01 femme victime de coup et blessure) :** une femme de la population hôte âgée de 23 ans a été battue par son frère à la suite d'une dispute, lui occasionnant de graves blessures. Tout serait partie d'une attention attirée par la victime à son frère sur ses propos, laquelle serait jugée inadéquate par ce dernier ;
- **violences basées sur le genre** (deux (02) victimes, soit une (01) femme et une (01) fille) : à Tampouna, dans la commune de Kampti, une fillette âgée de 15 ans, élève en classe de CM2 aurait accepté d'entre dans une union précoce. A Iolonioro dans la Bougouriba, une jeune femme handicapée aurait été violée lors d'une cérémonie festive.

V. Situation par secteur

V. 1. Violence basée sur le genre (VBG)

- **Eléments clés**

Au cours de la période sous revue, deux (02) membres de la population hôte, survivantes de violences basées sur le genre (VBG) ont été identifiées. Il s'agit d'une (01) femme, victime de viol enregistrée à Iolonioro, dans la Bougouriba et une (01) fillette hôte de 15 ans, victime de mariage précoce, enregistrée à Kampti, dans la province du Poni.

- **Activité de prévention et de réponse**

Les deux (02) survivantes de VBG ont été référées au Comité International pour l'Aide d'Urgence et le Développement (CIAUD) pour une prise en charge sanitaire, une assistance en kit de dignité et/ou psychosocial.

En outre, sept (07) survivantes de VBG ont bénéficié d'une assistance psychosociale et d'une assistance ponctuelle en transport et restauration durant ce mois. Il s'agit des deux survivantes identifiées au cours du mois et de cinq (05) autres cas identifiés les mois antérieurs.

V.2. Protection de l'enfance

- **Eléments clés**

RAS pour ce mois.

- **Activités de prévention et de réponse**

Au cours de ce mois, une séance de sensibilisation sur « la protection des droits fondamentaux des enfants en temps de crise » a été réalisée dans la commune de Midébdo, dans la province du Noumbiel. Au total 27 personnes (12 PDI et 15 hôtes) dont 11 hommes, 4 femmes, 8 garçons et 4 filles.

V.3. Etat de droit

Dans la région du Sud-Ouest, la question de l'Etat de droit a connu une amélioration depuis l'accalmie de la situation sécuritaire. En effet, on note un retour progressif des services sociaux de base, notamment les services de santé, l'éducation, l'état civil, le service social dans les localités de Kampti, Loropéni et Djigouè qui autrefois, étaient sous l'influence des GA. Aucune école, aucun centre de santé ou service public n'est resté encore fermé dans la région du fait de l'insécurité.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

- **Eléments clés**

97 personnes à besoins spécifiques (PBS) ont été identifiées en septembre, parmi lesquelles **59 PDI et 38 hôtes**. Il s'agit de **51 femmes, 25 hommes, 7 filles** et **14 garçons** dont **12** femmes cheffes de ménage sans soutien. Du point de vue des vulnérabilités, on dénombre neuf (**09)** femmes en charge d'enfants mineurs, **sept** (**07)** hommes chefs de ménage avec plusieurs enfants à charge, **19** personnes âgées (11 femmes et 08 hommes) incapables de se prendre en charge, six (**06)** veuves sans soutien ; **20** personnes (07 hommes, 05 femmes, 03 filles et 05 garçons) atteintes de maladies chroniques et sans soutien ; **trois (03)** enfants (02 garçons et 01 fille) vivant avec un handicap et **21** personnes (08 femmes, 03 hommes, 07 garçons et 03 filles) en situation de manque de documentation civile.

- **Activités de prévention et de réponse**

Dans ce mois de septembre, six (**06**) **PBS** ont été référées pour prise en charge. Il s'agit de quatre (04) personnes dont deux (02) garçons et deux (02) femmes en situation de manque de documentation civile référées au niveau des services d'état civil des démembrements de la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat Civil (DGMEC) à savoir les mairies et préfectures ; d'une (01) PBS référée au service social de Gaoua pour assistance alimentaire et d'une (01) au centre de santé de Kampti pour des soins.

V.5. Cohésion sociale

- **Eléments clés**

La crise sécuritaire et humanitaire que traverse le Burkina Faso a occasionné un déplacement massif de populations de leurs foyers habituels vers d'autres communautés jugées stables. Cette situation pourrait fragiliser le vivre ensemble. Toutefois, durant ce mois, aucune situation de risque de détérioration de la cohésion sociale et du vivre ensemble dans les communautés n'a été observé dans la région.

- **Activités de prévention et de réponse**

Trois (**03)** séances de sensibilisation sur la **cohésion sociale** et le **vivre ensemble** ont été réalisées dans les communes de Iolonioro dans la Bougouriba, de Boussoukoula dans le Noumbiel et de Gaoua dans le Poni. **99 personnes (41 hôtes et 58 PDI ;** soit **28 hommes, 45 femmes, 19 filles et 07 garçons)** ont été sensibilisées**.** En outre, 52 visites à domicile (VAD) ont été réalisées à 26 ménages PDI et 26 ménages hôtes au cours desquelles 28 personnes à besoins spécifiques ont été identifiées. Ces VAD ont aussi permis de réaliser des sensibilisations de proximité sur la question du vivre ensemble communautaire.

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

Le problème de l'accès à la terre préexistait à la situation sécuritaire que traverse le pays et qui a entrainé un déplacement forcé de populations. Actuellement, le déplacement de populations a impacté la situation de l'accès à la terre mais aussi aux logements. Ce phénomène touche beaucoup plus les personnes déplacées qui ont fui leurs localités. Toutefois, durant ce mois de septembre, aucun cas d'atteinte au droit au logement et/ou l'accès à la terre n'a été signalé

dans la région malgré les risques élevés d'expulsion pour loyers impayés pour les PDI qui manquent de moyens.

V.7. Protection à base communautaire

Sur la base de l'approche communautaire, le monitoring de protection implique la participation des acteurs communautaires dans la mise en œuvre des activités. Ainsi, dans la région du Sud-Ouest, 17 comités locaux de protection, dix (10) points focaux de protection, de même que des informateurs clés et relais communautaires sont associés à la mise en œuvre des activités de monitoring de protection. Ces acteurs locaux travaillent en collaboration avec les moniteurs et volontaires de protection dans les différentes zones d'intervention. Au cours du mois, la contribution de ce dispositif peut être estimée à environ 10% de l'ensemble des activités à travers leur implication dans l'identification des personnes à besoins spécifiques, au rapportage des incidents de protection et des vagues de déplacements de populations, facilitation à la collecte de données P21 et à la mobilisation des populations pour les séances de sensibilisation sur la cohésion sociale.

VI. Partage d'informations et coordination

- **Autorités**

Des visites d'échange sur la situation humanitaire et particulièrement celle des personnes déplacées ont été effectuées auprès des autorités à savoir le Directeur Régional et les Directeurs Provinciaux (Ioba, Noumbiel, Poni) en charge de l'Action Humanitaire, des responsables des services sociaux communaux de Bouroum-Bouroum, Dano, Loropéni, Iolonioro, Oronkua, Batié et Legmoin. De plus, des visites de courtoisie ont été effectuées auprès des Secrétaires généraux des mairies de Guégueré et Oronkua dans le Ioba.

- **Acteurs humanitaires**

Durant ce mois, des visites de courtoisie ont été effectuées à Plan Burkina, OCADES, UNIJED Afrique, AMDES-B et Action contre Faim. Ce fut l'occasion pour échanger sur la situation des personnes vulnérables notamment les actions d'assistance prévues pour ces personnes par les acteurs présents dans la région afin de mieux orienter la réponse.

V.II Recommandations

Province	Localité	Objet	Destinataire	Niveau de mise en œuvre	Commentaires
Toutes les provinces	Toutes les communes	Assister les PBS en kits alimentaires, frais médicaux, abris, etc.	Cluster Protection, Directions/Action Humanitaire, CIAUD et HCR	Urgent	Dans la région du Sud-Ouest, plusieurs PBS identifiées (environ 500) personnes sont sans assistance alimentaire, AME et effets d'habillement.
Noumbiel	Batié; Boussoukoula et Legmoin	Assister les personnes déplacées internes en kits alimentaires.	PAM, Cluster Protection ; Directions/Action Humanitaire	Urgent	La province du Noumbiel compte encore un grand nombre de personnes déplacées internes qui ont besoins d'assistance et kits alimentaires.